



=====

**SYNDICAT MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS**  
**(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 12  
Nombre de Conseillers en exercice : 12  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

Le six décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heure, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 25 novembre 2022

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :** Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD.

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS :** Néant

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Richard GUIELMINI

---

**Objet : Tarifs eau et assainissement pour l'année 2023 en vigueur au 1er janvier 2023**  
**N°2022-12-06-02**

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il convient de voter de nouveaux tarifs pour les services eau et assainissement pour l'année 2023 notamment vis-à-vis de l'adhésion de la commune de Montclar à compter de cette même date.

Un lissage sur le tarif relatif à la partie traitement est proposé à l'assemblée notamment pour permettre de ne pas augmenter le coût pour les nouveaux usagers adhérant au SMPAS sur une seule année.

Par ailleurs, cette augmentation par pallier est nécessaire car elle correspond à un changement d'exploitation du service : passage d'une régie communale à une régie intercommunale.

Cette régie intercommunale permet de mutualiser des moyens humains, techniques et financiers sur le territoire des 4 communes membres actuellement au SMPAS.

Cette régie intercommunale permettra un plan pluri annuel d'investissement à venir pour la commune de Montclar plus conséquent.

Près de 500 000€ HT doivent être investis sur les 6 prochaines années. (Prévisions du schéma directeur des réseaux des eaux usées et de l'eau potable).

Il est admis que les usagers du service de la commune de Montclar ne bénéficient pas immédiatement des effets du passage en régie intercommunale : une période transitoire de 2 ans est communément admise sur d'autres territoires.

En effet, deux années sont nécessaires pour que le syndicat puisse exploiter le réseau de la commune de Montclar au même niveau que les réseaux des autres communes membres.

Enfin, les travaux d'investissement, ne pourront pas être engagés avant 2024.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE décide donc d'adopter les tarifs suivants qui seront en vigueur au 1ER janvier 2023 :

# EAU POTABLE

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le



ID : 026-252602255-20221208-2022120602-DE

## SMPAS

Prix m3 (TVA 5,5 %)

HT	Préservation Ress. - € / m3	Redevance pollution	TVA	Total des taxes	TTC
1,30 €	0,06831 €	0,28 €	0,0907 €	0,4390 €	1,74 €

## Montclar 2022

HT	Préservation Ress. - € / m3	Redevance pollution	TVA	Total des taxes	TTC
1,47 €	0,0466 €	0,29 €	0,0994 €	0,44 €	1,91 €

Le prix du m3 a été fixé par le conseil municipal du 24/03/2021 avec application au 1/01/2021

## Montclar 2023

HT	Préservation Ress. - €	Redevance pollution	TVA	Total des taxes	TTC
1,30 €	0,06831 €	0,28 €	0,0907 €	0,4390 €	1,74 €

Abonnement annuel (TVA 5,5 %)

## SMPAS

HT	TVA	TTC
65,00 €	3,58 €	68,58 €

## Montclar 2022

## Montclar 2023

HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
106,22 €	5,84 €	112,06 €	65,00 €	3,58 €	68,58 €

Location annuelle de compteurs (TVA 5,5 %)

## SMPAS

	Ø 15	Ø 20	Ø 25	Ø 32	Ø 40	Ø 50	Ø 65	Ø 80
HT	10,00 €	10,50 €	32,50 €	33,50 €	86,00 €	115,50 €	177,50 €	242,00 €
TTC	10,55 €	11,08 €	34,29 €	35,34 €	90,73 €	121,85 €	187,26 €	255,31 €

## Montclar 2022

	Ø 15	Ø 20	Ø 25	Ø 32	Ø 40	Ø 50	Ø 65	Ø 80
HT	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
TTC	105,50 €	105,50 €	105,50 €	105,50 €	105,50 €	105,50 €	105,50 €	105,50 €

## Montclar 2023

	Ø 15	Ø 20	Ø 25	Ø 32	Ø 40	Ø 50	Ø 65	Ø 80
HT	10,00 €	10,50 €	32,50 €	33,50 €	86,00 €	115,50 €	177,50 €	242,00 €
TTC	10,55 €	11,08 €	34,29 €	35,34 €	90,73 €	121,85 €	187,26 €	255,31 €



## Frais d'enregistrement techn. et adm.

### SMPAS

HT	TVA	TTC
390,00 €	21,45 €	411,45 €

(TVA 5,5 %) Payé une fois lors de tout nouveau raccordement

### Montclar 2022 Montclar 2023

HT	TVA	TTC	TTC	HT	TVA	TTC
				390,00 €	21,45 €	411,45 €

## EAUX USÉES

### 1) - ABONNÉS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

#### SMPAS

Prix m3 (TVA 10 % et 5,5 %)

HT	Taxe Modern. € / m3	TVA 10 % sur T modern	Total des taxes	TTC
0,69 €	0,16 €	0,09 €	0,25 €	0,94 €

Prix auquel il convient de rajouter celui du traitement par la station d'épuration gérée par la 3CPS et affermée à la SDEI

#### Montclar 2022

HT	Taxe Modern. € / m3	TVA 10 %	Total des taxes	TTC
0,62 €	0,16 €	0,08 €	0,24 €	0,86 €

#### Montclar 2023

HT	Taxe Modern. € / m3	TVA 10 % sur T modern	Total des taxes	TTC
0,69 €	0,16 €	0,09 €	0,25 €	0,94 €

Abonnement annuel (collecte)(TVA 10  
%)**SMPAS**

HT	TVA	TTC
39,00 €	3,90 €	42,90 €

**Montclar 2022**

HT	TVA	TTC
45,20 €	4,52 €	49,72 €

**Montclar 2023**

HT	TVA	TTC
39,00 €	3,90 €	42,90 €

Tarification "traitement"(TVA 10  
%)**Montclar 2022**

HT/m3	TVA 10 %	TTC

**Montclar 2023**

HT/m3	TVA 10 %	TTC
0,20 €	0,02 €	0,22 €

**Montclar 2024**

HT/m3	TVA 10 %	TTC
0,4878 €	0,05 €	0,54 €

Abonnement annuel  
(traitement)(TVA  
10%)**Montclar 2022**

HT	TVA	TTC

**Montclar 2023**

HT	TVA	TTC
20,00 €	2,00 €	22,00 €

**Montclar 2024**

HT	TVA	TTC
40,35 €	4,04 €	44,39 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID : 026-252602255-20221208-2022120602-DE



Participation pour économie d'installation (sans taxe)

**SMPAS**

Bâtiment individuel		Immeuble collectif	
Assainissement inexistant	Assainissement existant	Assainissement inexistant	Assainissement existant (sous réserve de raccord. sur l'existant)
4 000,00 €	1 500,00 €	$(4\ 000 + (2\ 000 \times N - 1))$	$1\ 500 + (750 \times N - 1)$

**Montclar 2022**

Participation pour économie d'installation (sans taxe)

Bâtiment neuf		Bâtiment existant	
Assainissement inexistant	Assainissement existant	Assainissement inexistant	Assainissement existant (sous réserve de raccord. sur l'existant)

**Montclar 2023**

Bâtiment individuel		Immeuble collectif	
Assainissement inexistant	Assainissement existant	Assainissement inexistant	Assainissement existant (sous réserve de raccord. sur l'existant)
4 000,00 €	1 500,00 €	$(4\ 000 + (2\ 000 \times N - 1))$	$1\ 500 + (750 \times N - 1)$

**2) - ABONNÉS NON RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ( SPANC )**

Participation annuelle (TVA 10 %)

**SMPAS**

HT	TVA	TTC
35,00 €	3,50 €	38,50 €

**Montclar 2022**

HT	TVA	TTC

**Montclar 2023**

HT	TVA	TTC
35,00 €	3,50 €	38,50 €

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 08/12/2022*

*Le Président  
Gilles MAGNON*

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 08/12/2022

et publication le : 08/12/2022

Le Président,

